

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2018

Compte-rendu affiché le : 2 mars 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 mars 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2018

N° 18-02-01

OBJET :
Débat d'Orientations
Budgétaires 2018 -
Commune

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Dominique PAULMIER à Jean Yves CHARBONNIER – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Marie-Ange LAURENT à Sylvie ROBERT – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2018
Affichage : 02/03/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - COMMUNE

Monsieur Pierre RODAMEL, conseiller délégué aux finances, expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Après une analyse de l'activité 2017 tant en fonctionnement qu'en investissement, Monsieur RODAMEL présente les orientations majeures qui permettront d'établir le budget 2018. Pour ce faire il s'appuie sur le document annexé à la présente délibération.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 12 mars 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2018
Affichage : 02/03/2018